# Règlement du club FlexUp

# I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES, DÉFINITIONS

Le présent document énonce les règles du Club FlexUp. L'organisateur du Programme est Flex Rent sp. z o.o., dont le siège social est situé à Varsovie, ul. Bitwy Warszawskiej 1920 r. 11, 02-366 Varsovie, inscrite au Registre des entrepreneurs du Registre judiciaire national tenu par le Tribunal de district de la capitale Varsovie à Varsovie, 12e département commercial du Registre judiciaire national sous le numéro KRS: 0000648633, avec le numéro NIP: 7010635672, le numéro REGON: 365928831, avec un capital social de 3 766 500,00 PLN ("l'Organisateur").

- (2) Dans le présent règlement, les termes commençant par une majuscule ont la signification suivante :
- 2.1 Application l'application mobile Flex To Go, disponible pour les appareils équipés des systèmes d'exploitation Android et iOS, propriété de l'Organisateur.
- 2.2 Formulaire un formulaire de demande de participation au club FlexUp, disponible sous forme de formulaire sur le site web <a href="https://flextogo.com/autoryzacja/rejestracja">https://flextogo.com/autoryzacja/rejestracja</a> et dans l'application. Le fait de remplir correctement le formulaire permet de s'inscrire au club FlexUp. L'étendue des données à fournir dans le formulaire d'inscription est nécessaire à l'Organisateur pour s'assurer que le Participant est en mesure d'utiliser toutes les facilités disponibles dans le cadre du Compte.
- 2.3 Compte le compte du Participant dans le système Flex To Go qui permet au Participant de bénéficier des avantages de la participation au Club FlexUp.
- 2.4 Club FlexUp le programme de fidélisation de l'Organisateur, dont les termes et conditions sont décrits dans le présent document.
- 2.5 Règlement ce document énonce les conditions de participation au Club FlexUp.
- 2.6. participant une personne physique qui a rempli le formulaire, rempli les conditions de participation au club FlexUp et adhéré au club FlexUp dans les conditions décrites au point III. cidessous.
- 2.7. service un service fourni par l'Organisateur selon les termes et conditions décrits dans les présentes Conditions générales pour permettre aux Participants de profiter des avantages de la participation au Club FlexUp.
- 2.8 Consentement à la commercialisation consentement à :
- 2.8.1. contact marketing par courrier électronique :

Le locataire accepte le traitement de ses données personnelles par ou sur ordre de Flex Rent sp. z o.o., dans le but d'envoyer par ou sur ordre de Flex Rent sp. z o.o. des informations commerciales concernant ses propres services par voie électronique à l'adresse e-mail fournie par le locataire.

2.8.2. la commercialisation par téléphone :







Le locataire accepte que Flex Rent sp. z o.o. traite ses données personnelles à des fins de marketing direct de ses propres services par le biais d'appels téléphoniques entrants et l'envoi de messages sms, initiés par ou sur l'ordre de Flex Rent sp. z o.o., au numéro de téléphone fourni et utilisé par le locataire.

- 2.9 Service prioritaire un avantage supplémentaire du Club FlexUp, qui consiste à faire en sorte que le Participant soit servi au point de l'Organisateur en premier, avant les autres clients. Dans le cas où le Service Prioritaire est effectué en même temps par plusieurs Participants, les Participants bénéficiant du Service Prioritaire seront servis dans l'ordre d'arrivée au point de l'Organisateur, avant les clients ne bénéficiant pas du Service Prioritaire.
- 2.10. Véhicule Premium un avantage supplémentaire du Club FlexUp, qui consiste à permettre au Participant de louer gratuitement un véhicule de la classe la plus élevée disponible au point de prise en charge du véhicule à la date de prise en charge du véhicule.
- 3 Le Club FlexUp est valable du 08.07.2024 jusqu'à nouvel ordre.

#### II. CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CLUB FLEXUP

- 1 Dans le cadre du Service, l'Organisateur s'engage à fournir les services suivants aux Participants :
- 1.2. accorder aux participants des réductions résultant de leur participation au club FlexUp;
- 1.3. le traitement des réclamations, conformément au point V. ci-dessous,
- 1.4. réaliser une communication marketing avec le participant, qui fait partie intégrante du club FlexUp, par courrier électronique ou par SMS ;
- (2) La prestation du service de participation au club FlexUp peut également inclure d'autres services actuellement ou à l'avenir disponibles pour les participants, dans les conditions décrites dans des règlements distincts ou dans les conditions d'une campagne promotionnelle distincte de l'Organisateur.
- 3 La participation au Club FlexUp est volontaire et gratuite.

# III. CONDITIONS D'ADHÉSION ET DE PARTICIPATION AU CLUB FLEXUP

- 1 Un participant au Club FlexUp ne peut être qu'une personne physique qui a rempli toutes les conditions suivantes :
- 1.1. avoir atteint l'âge de 18 ans et avoir la pleine capacité juridique,
- 1.2. est titulaire d'un permis de conduire valide, l'autorisant à conduire des voitures de tourisme d'un poids maximal autorisé de 3,5 tonnes ;
- 1.3. a correctement rempli le formulaire ;
- 1.4. il/elle a lu les conditions générales et a déclaré accepter les dispositions de ces conditions générales,
- 1.5. a accordé des autorisations de marketing à l'Organisateur et les a maintenues pendant toute la durée de sa participation au Club FlexUp. L'octroi des autorisations de commercialisation est





volontaire, mais il s'agit d'une condition de participation au club FlexUp. Le retrait des autorisations de commercialisation accordées entraînera la désinscription du Participant du Club FlexUp et l'interruption du Service pour le Participant.

2 L'inscription au club FlexUp est nécessaire pour devenir participant à ce programme.

(3) Le participant est tenu de mettre à jour ses données dans le club FlexUp. Le participant est tenu de modifier immédiatement les données visées dans la première phrase s'il cesse d'utiliser les services disponibles dans le club FlexUp au moyen des données fournies.

(4) Le Participant est conscient du risque associé à la non mise à jour des données qu'il a fournies. En particulier, le Participant est conscient du risque de ne pas pouvoir obtenir les avantages de la participation au Club FlexUp, de ne pas pouvoir utiliser le Compte et de ne pas pouvoir bénéficier des actions promotionnelles destinées aux Participants.

5 Pour une bonne raison, qui est un soupçon justifié de violation des présentes Conditions générales par un Participant, affectant l'utilisation injustifiée de réductions et d'avantages supplémentaires dans le Club FlexUp, ou dans le cas où il est déterminé que le Participant a fait une fausse déclaration quant à la réalisation des conditions permettant la participation au Club FlexUp, l'Organisateur peut bloquer de manière permanente le compte de ce Participant.

(6) Si le compte du Participant est bloqué de manière permanente par l'Organisateur, ce dernier informera le Participant de ce fait et du motif du blocage au moyen d'une notification sous la forme d'un courrier électronique ou d'un message SMS adressé à l'adresse électronique ou au numéro de téléphone fourni par le Participant dans le cadre du compte, respectivement.

7 Pendant que le compte est bloqué, le participant ne peut pas utiliser les avantages offerts par le FlexUp Club aux participants.

(8) Pour débloquer un compte, le participant doit soumettre à l'Organisateur une demande de levée du blocage. Si l'Organisateur détermine que le blocage du compte est dû à une violation des règles par le Participant, il peut refuser la demande de déblocage du Participant. L'Organisateur informera le Participant du motif du rejet de la demande par le même canal d'information que celui utilisé pour recevoir la demande du Participant, au plus tard 14 jours à compter de la date de réception de la demande.

# IV. RÉDUCTIONS ET AVANTAGES SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CLUB FLEXUP

- 1. La participation au Club FlexUp vous permet de bénéficier de réductions spécifiques sur des services de location de véhicules sélectionnés, chaque fois que l'Organisateur l'indique.
- 2. Le Club FlexUp distingue 6 niveaux qu'un participant peut atteindre et qui lui donnent droit aux réductions suivantes :
- 2.1. FlexUp 1- Le participant qui s'inscrit au Club FlexUp reçoit :
- 2.1.1. via le site web de l'Organisateur <u>www.flextogo.com</u> une réduction unique de 10 % sur le service de location de véhicules de l'Organisateur ;





- 2.1.2. effectuée par le biais de l'Application une réduction unique de 30 % sur le service de location de véhicules de l'Organisateur.
- 2.2. **FlexUp 2** Le participant bénéficie d'une réduction supplémentaire unique de 12 % sur le service de location de véhicules de l'organisateur, qu'il obtient après avoir utilisé la réduction précédente obtenue au niveau FlexUp 1.
- 2.3. FlexUp 3 Le participant bénéficie d'une réduction supplémentaire unique de 14% sur le service de location de véhicules de l'organisateur, qu'il reçoit après avoir utilisé la réduction précédente obtenue au niveau FlexUp 2. En atteignant le niveau FlexUp 3, le participant reçoit l'avantage supplémentaire d'un service prioritaire unique, qu'il peut utiliser après avoir atteint le niveau FlexUp 4.
- 2.4. **FlexUp 4** Le participant bénéficie d'une réduction supplémentaire unique de 16 % sur le service de location de véhicules de l'organisateur, qu'il reçoit après avoir utilisé la réduction précédente obtenue au niveau FlexUp 3.
- 2.5. **FlexUp 5** le Participant obtient une réduction supplémentaire unique de 18% sur le service de location de véhicules de l'Organisateur, qu'il reçoit après avoir utilisé la réduction précédente obtenue au niveau FlexUp 4. En atteignant le niveau FlexUp 5, le Participant obtient l'avantage supplémentaire d'une utilisation unique d'un Véhicule Premium. La condition pour utiliser le véhicule Premium est la disponibilité d'un véhicule gratuit (sans réservation) d'une classe supérieure au point de l'Organisateur le jour où le Participant récupère le véhicule.
- 2.6. **FlexUp 6** Le participant bénéficie d'une réduction supplémentaire unique de 20 % sur le service de location de véhicules de l'organisateur, qu'il reçoit après avoir utilisé la réduction précédente obtenue lors du FlexUp 5.
- (3) Chaque réduction s'appliquera automatiquement à la prochaine réservation effectuée par le Participant à l'aide de l'Application ou du site Internet de l'Organisateur. Si une réservation est annulée, la réduction s'appliquera à la prochaine réservation non annulée.
- (4) Toutes les réductions ne peuvent être utilisées que pour les contrats de location des véhicules de l'Organisateur pour une période comprise entre 1 et 13 jours. Pour les contrats de location de plus de 14 jours, les réductions obtenues auprès du FlexUp Club ne peuvent pas être utilisées.

5 Le participant peut utiliser n'importe laquelle des remises accordées dans les 24 mois suivant l'octroi de la remise. Après cette période, les remises accordées expirent et le Participant peut recommencer à percevoir des remises dans le Club FlexUp à partir du niveau FlexUp 1.

6 Le participant ne peut utiliser les réductions que pour ses propres réservations auprès de l'Organisateur. Les réductions accordées ne peuvent être transférées ou cédées à des tiers.

7 Les réductions et les avantages supplémentaires offerts par le Club FlexUp ne sont pas cumulables avec d'autres promotions et réductions de l'Organisateur.

- 8 Dans le cas où le participant se retire d'une réservation prépayée effectuée à l'aide d'une réduction, il ne sera remboursé que du prix effectivement payé pour la réservation, c'est-à-dire le prix normal moins le bénéfice de la réduction.
- 9. l'organisateur n'échange pas les réductions accordées dans le cadre du Club FlexUp contre un équivalent monétaire ou tout autre type d'avantage.

# V. PLAINTES ET RÈGLEMENT DES LITIGES



Flex Rent Sp. z o.o. Bitwy Warszawskiej 1920 nr 11 02-366 Varsovie, PNM: 7010635672 e-mail: rent@flextogo.com www.flextogo.com



- (1) Toute plainte relative au club FlexUp peut être adressée à l'organisateur :
- 1.1. Par voie électronique, en envoyant un courriel à : customer@flextogo.com
- 1.2. Par téléphone au +48 22 122 80 55
- 2 La plainte doit comprendre au moins
- 2.1 Données d'identification du participant,
- 2.2. l'adresse postale, l'adresse électronique ou le numéro de téléphone du participant,
- 2.3. description de l'objet de la plainte.
- (3) L'Organisateur peut demander au Participant de fournir des informations supplémentaires si la reconnaissance de la plainte l'exige.
- (4) L'Organisateur examinera la plainte dans les 14 (quatorze) jours suivant sa réception.
- (5) Immédiatement après avoir examiné la plainte, mais au plus tard dans le délai indiqué ci-dessus, l'Organisateur fournira au Participant une réponse concernant la plainte. La réponse sera envoyée par le même canal d'information que celui par lequel la plainte a été adressée à l'Organisateur, à moins que l'auteur de la plainte n'ait indiqué un autre mode d'envoi de la réponse à la plainte. Si la plainte ne contient pas de données permettant à l'Organisateur d'envoyer la réponse, elle restera collectée au siège social de l'Organisateur.

Si la procédure de plainte a été épuisée, le participant ou toute autre personne déposant une plainte a la possibilité d'utiliser des moyens extrajudiciaires de traitement des plaintes et de poursuite des réclamations. Des informations détaillées sur la possibilité pour le participant ou toute autre personne déposant une plainte de recourir à des moyens extrajudiciaires de traitement des plaintes et de poursuite des réclamations, ainsi que les règles d'accès à ces procédures, sont disponibles dans les bureaux et sur les sites web des médiateurs des consommateurs des districts (villes), des organisations sociales dont les missions statutaires incluent la protection des consommateurs, des inspections provinciales de l'inspection du commerce et sur le site web de l'Office de la concurrence et de la protection des consommateurs.

(7) L'Organisateur informe que, sauf si cette obligation découle de dispositions légales impératives, l'Organisateur ne recourt pas à des moyens de recours extrajudiciaires (règlement extrajudiciaire des litiges).

#### VI. CESSATION DE LA PARTICIPATION AU CLUB FLEXUP

- (1) Un participant peut démissionner du Club FlexUp (se retirer du service) à tout moment, sans avoir à fournir de raison, en mettant fin à sa participation au Club FlexUp. L'annulation de la participation au Club FlexUp se fait en décochant le consentement à participer au Club FlexUp dans le compte client sous Mon compte > Paramètres.
- (2) L'organisateur se réserve le droit de vérifier l'identité de la personne démissionnaire du club FlexUp.







3. le délai de préavis est de 30 jours. Passé ce délai, le compte sera désactivé. Pendant la période de préavis, le participant conserve tous les privilèges du Club FlexUp et peut révoquer son avis de participation au Club FlexUp.

4 Un participant qui démissionne du club FlexUp et demande que son compte de participant soit désactivé immédiatement, c'est-à-dire sans préavis, l'Organisateur désactivera le compte de ce

participant immédiatement, mais au plus tard à l'expiration de la période de préavis.

5 L'Organisateur peut désactiver le Service pour un Participant avec effet immédiat et exclure ce

Participant du Club FlexUp si ce Participant

5.1. de manière répétée, malgré l'avertissement préalable et le blocage du compte par l'Organisateur, ou en violation flagrante des Conditions générales, ce qui signifie notamment que le Participant influence le Club FlexUp de manière frauduleuse ou que le Participant interfère de manière illégale

avec le mécanisme du Club FlexUp afin d'obtenir des avantages indus ;

5.2. a fait une déclaration mensongère selon laquelle il/elle remplit les conditions d'inscription au

FlexUp Club.

6 Le Participant sera informé de la désactivation du Service et de son exclusion du Club FlexUp par l'Organisateur à l'adresse électronique ou au numéro de téléphone fournis dans le Compte, en

indiquant la raison de l'exclusion.

VII. RÉSILIATION DU CONTRAT

(1) Les dispositions de la présente section ne s'appliquent qu'aux participants qui sont des personnes

physiques.

(2) Le participant a le droit de résilier le contrat de club FlexUp sans donner de raisons dans un délai de 14 jours à compter de la date de conclusion du contrat de club FlexUp, c'est-à-dire à compter de

l'envoi du formulaire d'adhésion au club FlexUp. Il suffit d'envoyer la déclaration avant l'expiration du

délai.

(3) Le Participant peut se retirer du contrat du Club FlexUp en soumettant à l'Organisateur une

déclaration de retrait du contrat du Club FlexUp. La déclaration peut être présentée sur le formulaire

dont le modèle est joint au règlement du club FlexUp.

(4) Si le participant se retire de l'accord relatif au club FlexUp, l'accord relatif au club FlexUp est réputé

ne pas avoir été conclu. Le participant ne supporte pas les coûts liés à la résiliation.

(5) La déclaration de rétractation peut être soumise par écrit à l'adresse du siège social de

l'Organisateur ou envoyée par e-mail à : Flex Rent Sp. z o.o. 02-366 Varsovie, Bitwy Warszawskiej

1920 nr 11.

(6) Si la déclaration de rétractation est envoyée par voie électronique, l'Organisateur enverra

immédiatement un accusé de réception de la déclaration de rétractation du Club FlexUp à l'adresse

électronique fournie par le Participant.



Flex Rent Sp. z o.o. Bitwy Warszawskiej 1920 nr 11 02-366 Varsovie, PNM: 7010635672 e-mail: rent@flextogo.com www.flextogo.com



# VIII. DONNÉES PERSONNELLES

- 1 La participation au Club FlexUp implique le traitement des données à caractère personnel du Participant par le responsable du traitement, qui est l'Organisateur.
- (2) Les données à caractère personnel des participants seront traitées dans le but de fournir le service, d'informer sur les offres et les promotions en cours, de traiter les réclamations et d'assurer la défense et la poursuite des réclamations de l'Organisateur. Les données à caractère personnel des participants feront l'objet d'un profilage afin de préparer et de proposer des réductions et des offres personnalisées aux participants.
- (3) Des informations détaillées sur le traitement des données à caractère personnel, y compris les droits des personnes concernées, sont disponibles dans la politique de confidentialité à l'adresse suivante : https://flextogo.com/polityka-prywatnosci.

# IX. RÉSILIATION DU CLUB FLEXUP

- (1) L'organisateur peut mettre fin au club FlexUp à tout moment, pour une raison valable telle que
- 1.1. une modification de la législation généralement applicable affectant directement le fonctionnement du club FlexUp et entraînant la nécessité d'y mettre fin ;
- 1.2. la non-viabilité économique du club FlexUp,
- 1.3. l'émission d'un jugement ou d'une décision par un tribunal ou une autorité publique autorisée concernant le club FlexUp et entraînant sa résiliation,
- 1.4. l'introduction d'autres formes d'activités promotionnelles et de marketing concernant l'Organisateur à la place du Club FlexUp.
- (2) L'Organisateur informera les Participants de la résiliation du Club FlexUp par courrier électronique ou par SMS envoyé à l'adresse électronique ou au numéro de téléphone fourni par le Participant respectivement.

# X. MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- 1 L'Organisateur a le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment pour l'une des raisons valables suivantes :
- 1.1. la nécessité d'adapter le règlement intérieur aux dispositions législatives, aux recommandations, aux lignes directrices, aux injonctions ou interdictions, aux arrêts, aux dispositions, aux interprétations ou aux décisions des autorités publiques habilitées,
- 1.2. les modifications de l'étendue des services fournis par l'Organisateur dans le cadre du Service,
- 1.3. les modifications des conditions de participation au Club FlexUp,
- 1.4. les modifications des frais de participation au club FlexUp,
- 1.5. un changement dans la portée ou la nature des activités de l'Organisateur,







- 1.6. prévenir les violations du règlement intérieur ou lutter contre les abus,
- 1.7. la nécessité d'adapter les conditions générales aux meilleures pratiques liées à l'exécution du service par l'Organisateur, y compris les meilleures pratiques en matière de protection des droits des participants,
- 1.8. la nécessité de corriger toute formulation ambiguë ou discutable ou toute erreur matérielle évidente qui pourrait apparaître dans le règlement intérieur,
- 1.9. l'apparition de nouveaux risques ou dangers liés à la participation au club FlexUp, ou la modification ou la disparition (annulation) de ces risques ou dangers,
- 1.10. changement des données de l'Organisateur, y compris la société, l'adresse du siège social, les numéros de téléphone, les adresses électroniques, les URL fournis dans le Règlement.
- (2) En cas de modification du Règlement, l'Organisateur en informera les Participants en rendant le texte du Règlement modifié disponible au moins 14 jours à l'avance au moyen d'un message électronique adressé à l'adresse électronique du Participant indiquée dans le compte du Participant. L'Organisateur mettra également à disposition le texte des Règles modifiées sur son site Internet et sur l'Application.
- (3) L'Organisateur donnera aux Participants un préavis d'au moins 14 jours par voie électronique (email ou SMS), indiquant la date d'entrée en vigueur de la modification du Règlement.
- (4) Si le participant ne résilie pas le contrat du club FlexUp avant la date proposée pour l'entrée en vigueur des modifications des conditions générales, il sera réputé avoir accepté les modifications.

#### XI. **DISPOSITIONS FINALES**

- 1. l'organisateur n'est pas responsable
- 1.1. les problèmes liés à l'utilisation de certains services offerts dans le cadre du Club FlexUp, notamment les réductions, résultant de raisons imputables au Participant et indépendantes de la volonté de l'Organisateur,
- 1.2. L'interruption de certains services offerts dans le cadre du Club FlexUp, notamment les réductions, pour des raisons constituant un cas de force majeure,
- 1.3. les dommages causés par tout participant du fait de la violation des droits de tiers;
- (2) L'Organisateur a le droit de désactiver partiellement ou totalement l'utilisation des services disponibles dans le Club FlexUp afin d'effectuer des améliorations, des réparations ou des mises à niveau liées au fonctionnement de ce programme, mais l'Organisateur s'engage à réduire au minimum la durée pendant laquelle la désactivation partielle ou totale des services disponibles dans le Club FlexUp se produira.
- (3) Les questions non couvertes par les présentes conditions générales sont régies par le droit polonais généralement applicable, en particulier les dispositions du code civil, de la loi sur la fourniture de services électroniques et de la loi sur les droits des consommateurs.





Modèle de formulaire de retrait	
Lieu, date :	
Nom :	
Je soussigné(e) notifie par la présente	ma
rétractation du contrat pour la fourniture des services suivants, consistant à permettre	
avantages de la participation au club FlexUp Flex To Go, conclu	sur
·	
(signature)	

